



## Communiqué de presse

Mohamed LAQHILA  
Député des Bouches du Rhône

Aix-en-Provence, le 29 janvier 2021

**« Entreprises en difficultés du fait de la crise : rectifier le tir aujourd’hui c’est éviter une casse généralisée demain ! »**

***Membre à l’Assemblée nationale, de la Mission d’Information Commune (MIC) relative aux entreprises en difficulté du fait de la crise, qui s’est créée le 20 janvier dernier, Mohamed Laqhila, député des Bouches-du-Rhône a organisé des auditions en vue de formuler des propositions claires, concrètes et efficaces au Gouvernement.***

« Le constat est unanime : si les aides vitales apportées par le Gouvernement aux entreprises depuis le début de la crise sanitaire ont été et sont exceptionnelles, l’urgence de la situation n’a pas permis une analyse fine des besoins réels ni un calibrage aussi précis qu’il aurait fallu. En d’autres termes, nous aurions dû prévoir dès le départ, des garde-fous en amont par les services de l’Etat, en associant les acteurs de terrain qui suivent au quotidien les entreprises de nos territoires.

La situation n’est pas irrémédiable et il est encore temps de rectifier le tir, à condition d’agir vite et que ces mêmes acteurs soient associés pleinement dès maintenant et pour les mois à venir. Professionnels du conseil et du droit, Président des tribunaux de commerce d’Aix-en-Provence et de Marseille, Présidente de l’ordre des experts comptables PACA, Administrateur judiciaire ou encore Gestionnaire de banque d’affaires, m’ont fait part de leur analyse et ont partagé un certain nombre de propositions\* que je formulerai dans le cadre de la Mission d’information et de la Commission des finances.

Il faut imposer des outils de contrôle et de sauvegarde, que permet déjà la loi, pour sauver les entreprises vertueuses.

Pour une aide efficace il faut identifier les entreprises vertueuses, isoler et geler les dettes émanant de la crise sanitaire dans une structure financière.

Il faut immédiatement écrire un projet de loi de finance rectificative pour **annuler les cotisations sociales différées** et ainsi éviter un surendettement.

**Le rebond économique nécessaire à la Nation se mesurera à notre capacité à libérer les entreprises du carcan laissé par la COVID19. »**

\*Parmi les propositions formulées :

1. Conversion de créance en prêts participatifs pour récompenser et aider les entreprises vertueuses, qui ont rencontré des difficultés avec la crise sanitaire.
2. Suppression des charges qui ont été reportées pendant la période.
3. Engager des procédures de conciliation ou de mandat ad hoc pour aider les entreprises qui ont besoin d’une restructuration.
4. Faciliter l’accès à l’investissement et garantir les créanciers du retour de leur créance.
5. Remettre en place les règles de régulation de l’économie dévoyées par les PGE.